

REGLEMENT DE JEU

Tickets à gratter Festival international de la bande dessinée d'Angoulême 2023– 26 janvier 2023 - 29 janvier 2023

ARTICLE I – ORGANISATEUR

PIKA EDITION, Société par Actions Simplifiée au capital de 124.320 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 902 704, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Jeu tickets à gratter Festival international de la bande dessinée d'Angoulême 2023– 26 janvier 2023 - 29 janvier 2023 à Angoulême dans le cadre de l'exposition L'Attaque des Titans (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE II – ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT DU JEU EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE PIKA.FR (ci-après le « Site ») ;
- LE STAND MC3 SUR LE SALON FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINEE D'ANGOULEME SE DEROULANT A ANGOULEME DU 26 JANVIER 2023 AU 29 JANVIER 2023 (ci-après le « Salon ») ;

ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

Pour accéder et participer au Jeu, les participants doivent :

- se rendre à l'Exposition L'Attaque des Titans à la médiathèque L'Alpha d'Angoulême entre le 26 et le 29 janvier 2023.
- acquérir à leurs frais un PASS FESTIVAL valide permettant l'accès au Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême 2023.
- Les participants s'acquittent régulièrement des droits d'entrée à l'Exposition L'Attaque des Titan dont les tarifs peuvent être amenés à changer pendant Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême 2023.
- Récupérer un ticket à gratter dans l'espace vente situé à la fin de l'Exposition.
- se rendre au stand MC3 Pika Édition dans l'espace Manga du Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême 2023 pour récupérer leur lot en remettant le ticket à gratter qui indique le lot gagné.

Le jeu débute le 26 janvier 2023 à 10h et s'achève le 29 janvier 2023 à 18h.

Chaque participant est informé, et déclare expressément accepter, qu'il n'est autorisé à prendre part au jeu qu'une seule fois pendant toute la durée du Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême 2023.

ARTICLE IV – MODALITES

A la sortie de l'exposition L'Attaque des Titans les participants sont invités à se présenter à l'espace vente situé à la fin de l'exposition afin de récupérer une carte à gratter fournie par la Société Organisatrice dans la limite d'environ 2 400 par jour.

Une fois le ticket gratté, la zone grattée révèle le lot gagné. Les participants peuvent se rendre au Stand Pika Edition Stand MC3, de l'espace manga afin de retirer le lot indiqué sur le ticket pendant les créneaux horaires suivants :

Les cartes à gratter peuvent être retirées par les participants à l'espace vente de l'Exposition L'Attaque des Titans à la médiathèque L'Alpha d'Angoulême aux horaires et jours suivants :

- Jeudi 26 janvier : 10h – 18h
- Vendredi 27 janvier : 10h – 18h
- Samedi 28 janvier : 10h – 19h
- Dimanche 28 janvier : 10h – 17h

Les participants peuvent retirer leurs lots au Stand Pika Edition (Stand MC3, espace manga) aux horaires et jours suivants :

- Jeudi 26 janvier : 10h – 18h
- Vendredi 27 janvier : 10h – 18h
- Samedi 28 janvier : 10h – 19h
- Dimanche 28 janvier : 10h – 17h30

Seules les heures d'ouverture et de fermeture du jeu retenues par la Société Organisatrice font foi.

Les dotations sont offertes en échange de la restitution du ticket à gratter à la Société Organisatrice. Chaque ticket gratté permet de récupérer une dotation. Les participants sont informés que le retrait du ticket et l'échange de celui-ci contre un lot doivent intervenir le même jour.

Il demeure toutefois loisible aux participants de conserver le ticket obtenu sans qu'aucune dotation ne leur soit remise le cas échéant.

ARTICLE V – LOTS

Les lots mis en jeu sont :

- 9 502 badges L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 2€ TTC
- 152 totebag L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 5€ TTC
- 52 tasses en métal avec mousqueton L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 10€ TTC
- 28 carnets L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 15€ TTC
- 20 magnets L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 4€ TTC
- 4 lots comprenant chacun un badge L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 2€ TTC, d'un totebag L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 5€ TTC, d'une tasse en métal avec mousqueton L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 10€ TTC, 1 carnet L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 15€ TT, 1 magnet L'Attaque des Titans 10 ans, d'une valeur de 4€ TTC

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de **20 924** euros TTC.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI – INFORMATION

Les participants doivent se rendre au Stand Pika Edition Stand MC3, de l'espace manga afin de retirer le lot indiqué sur le ticket pendant les créneaux horaires suivants :

Les participants peuvent retirer leurs lots au Stand Pika Edition (Stand MC3, espace manga) aux horaires et jours suivants :

- Jeudi 26 janvier : 10h – 18h
- Vendredi 27 janvier : 10h – 18h
- Samedi 28 janvier : 10h – 19h
- Dimanche 28 janvier : 10h – 17h30

Seules les heures d'ouverture et de fermeture du jeu retenues par la Société Organisatrice font foi.

Les dotations sont offertes en échange de la restitution du ticket à gratter à la Société Organisatrice. Chaque ticket gratté permet de récupérer une dotation. Les participants sont informés que le retrait du ticket et l'échange de celui-ci contre un lot doivent intervenir le même jour.

Il demeure toutefois loisible aux participants de conserver le ticket obtenu sans qu'aucune dotation ne leur soit remise le cas échéant.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE®, CHRONOPOST®, UPS® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Aucune données personnelles n'est demandé aux participants pour ce jeu.

ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu, de l'univers et/ou de l'ouvrage faisant l'objet du Jeu tickets à gratter Festival international de la bande dessinée d'Angoulême 20123– 26 janvier 2023 - 29 janvier 2023 ainsi que de toute ou partie de la Page du site pika.fr de l'Organisateur et/ou du Site visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard **10 jours** après la date de clôture du Jeu, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

PIKA EDITION
Jeu tickets à gratter Festival international de la bande dessinée d'Angoulême 20123– 26 janvier 2023 - 29 janvier 2023
58 rue Jean Bleuzen
CS 70007
92178 Vanves CEDEX France

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.